

ANNEXE XV  
(*article 51*)

ÉTAT DÉTAILLÉ DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU  
RÈGLEMENT R.V.Q. 1552

**CHAPITRE I**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE QUARTIER CAP-ROUGE – PHASE I

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à débiter la mise en œuvre des différentes activités inscrites au plan d'actions du plan de quartier Cap-Rouge pour les années 2009 et 2010 et dont la source de financement a été spécifiquement liée aux actions dudit plan de quartier.

Les actions du plan de quartier Cap-Rouge sont en substance, les suivantes :

1° procéder à la mise en œuvre des recommandations contenues au rapport de mise en valeur du Vieux Cap-Rouge;

2° installer des jeux intergénérationnels à la plage Jacques-Cartier;

3° installer un panneau électrique pour la scène du parc Jean-Déry;

4° bonifier l'aménagement de sites ciblés par l'ajout de plantations;

5° réaliser des travaux en collaboration avec le Canadien National pour la mise en valeur du viaduc de Cap-Rouge;

6° installer du mobilier urbain;

7° actualiser les équipements culturels et de loisir : parc Les Sources et parc l'Arbrisseau;

8° signaler les sentiers pédestres et de ski de fond;

9° poursuivre des activités de sensibilisation au partage de la chaussée.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**2.** Le coût de la première phase de mise en œuvre des actions décrites à l'article 1 s'élève à 178 230,80 \$.

**TOTAL    178 230,80 \$**